



## PROCES-VERBAL

### **de l'assemblée générale des actionnaires de la CGN**

**tenue le vendredi 26 juin 2009, à 09h30,  
au Bâtiment Anthropole,  
auditoire 1031 de l'Université de Lausanne, à Dorigny**

L'assemblée est présidée par Monsieur Kurt Oesch, Président du Conseil d'administration. Il salue notamment les représentants des Autorités françaises, des Cantons de Vaud, de Genève et du Valais, les invités et les actionnaires, les représentants des services et offices fédéraux et cantonaux qui soutiennent activement les activités de la Compagnie, ainsi que les représentants de la presse. En outre, il relève avec plaisir la présence des anciens présidents : Edgar Styger et Philippe Divorne. Il signale les administrateurs excusés :

M. Bertrand Cardis  
M. Omar Danial  
M. Marc Francina  
M. Antoine Lattion  
M. Alain Vaissade

Le Président constate que les actionnaires inscrits au Registre ont reçu la convocation comportant l'ordre du jour et les propositions du Conseil d'administration. Le rapport annuel 2008, comprenant les comptes ainsi que le rapport de révision, a été mis à la disposition des intéressés au siège de la CGN dès le 1<sup>er</sup> juin 2009, ainsi qu'à l'entrée de la salle. Par ailleurs, l'assemblée a été convoquée selon les règles légales et statutaires, les publications et pièces justificatives étant déposées sur le bureau.

Le Président déclare ainsi ouverte l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie.

Conformément à l'article 16 des statuts, le Président désigne deux scrutateurs parmi les actionnaires présents, soit :

Monsieur Charles Falciano, représentant l'Etat de Vaud, DINF-SM  
Monsieur Claude Truffer, représentant la Banque Cantonale Vaudoise

Le Président précise que le procès-verbal sera tenu par le directeur général, M. Luc-Antoine Baehni, qui fonctionne comme secrétaire de l'assemblée.

Quant à l'organe de révision, il est représenté par Monsieur Gérald Balimann, de la société fiduciaire FIDINTER SA, à Lausanne.

La liste de présence fait ressortir que 260 actionnaires représentant 138'692 actions sont présents (Actions A : 35'270 – Actions B : 103'422). Le 57,64% du capital-actions est donc représenté (total des actions : 240'625) : Le mode de



convocation et la constitution de la présente assemblée, de même que l'ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune observation, le Président constate que l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut délibérer.

Il donne lecture de l'ordre du jour :

1. **Rapports annuels du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2008**
2. **Comptes de l'exercice 2008**
3. **Rapport de l'organe de révision**
4. **Discussion, votes et décharge**
5. **Elections statutaires au Conseil d'administration**
6. **Désignation de l'organe de révision**
7. **Propositions individuelles et divers**

\* \* \* \* \*

Avant de passer au premier objet de l'ordre du jour, le Président rappelle que le procès-verbal de l'assemblée générale du 27 juin 2008 a été adopté à l'issue de la dite assemblée par la signature du Président, du secrétaire et des scrutateurs. Ce procès-verbal est disponible sur le site Internet de la CGN ([www.cgn.ch](http://www.cgn.ch)), comme le sera celui de l'assemblée générale de ce jour. En outre le Président propose le vote à main levée avec la carte blanche; cette proposition ne suscite aucune opposition.

1. **Rapports annuels du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2008**

Le Président suggère qu'il ne soit pas demandé la lecture du rapport annuel 2008 imprimé, sauf demande expresse d'un actionnaire. La lecture de ce rapport annuel n'est pas demandée. En outre, la discussion sur l'ensemble des rapports sera ouverte sous point 4 de l'ordre du jour. Le Président présente le rapport annuel du Conseil d'administration. Le Directeur général présente le rapport annuel de la Direction. Ces deux rapports font la synthèse du rapport annuel 2008 imprimé.

2. **Comptes de l'exercice 2008**

Le Président suggère qu'il ne soit pas demandé la lecture des comptes, sauf demande expresse d'un actionnaire. La lecture des comptes de l'exercice 2008 n'est pas demandée.

Le Directeur général commente ces comptes.

### 3. Rapport de l'organe de révision

Monsieur Gérald Balimann, de la société fiduciaire FIDINTER SA, à Lausanne, lit les conclusions du rapport de l'organe de révision recommandant d'approuver les comptes 2008 présentant un déficit de CHF 17'198'000.00.

Le Président ajoute que, selon la lettre en bonne et due forme de l'Office Fédéral des Transports, datée du 16 juin 2009, les rubriques du bilan et des comptes qui ont un lien avec les contributions et les prêts en cours, sont approuvées.

### 4. Discussion, votes et décharge

La discussion est ouverte.

**M. G. Dauner**, Syndic de St-Prex, cite les différentes clés de répartition de la participation des cantons au déficit de l'exercice et demande pourquoi la France n'y participe pas.

**Le Président** explique que, depuis 2003, année du sommet du G8, à Evian, la CGN a réussi, sous l'impulsion du Préfet de l'époque, à conclure une convention avec la France renouvelable et axée essentiellement sur le transport public. La participation contractuelle française s'est élevée, selon la convention en vigueur, à CHF 1'075'000.00 contre CHF 1'098'000.00 en 2007. Une contribution spéciale pour un montant de CHF 258'000.00 a également été facturée à nos divers partenaires financiers français à titre de contribution aux frais supplémentaires de carburant. A relever que la participation française est extrêmement appréciée par la CGN.

**M. Baehni** précise que la contribution française figure sous la rubrique "Produits" du compte de résultat de l'exercice 2008. D'après la comptabilité analytique 2007, la contribution française devrait à peu près être doublée afin d'être en adéquation avec les trois cantons contributeurs au déficit de la CGN. Cette convention sera renégociée cette année encore afin d'accentuer l'apport financier français.

**M. J.-D. Bron**, à Lausanne, demande si, dans le cadre de la rénovation des bateaux "Vevey" et "Italie", il est question d'une revaporisation de ces unités.

**Le Président** répond qu'il avait été effectivement question, il y a une dizaine d'années, de revaporiser la flotte in extenso ce qui, aujourd'hui, n'est plus du tout envisageable, d'une part pour des questions de rationalisation d'exploitation et d'autre part l'expérience de revaporisation du "Montreux" et les problèmes et difficultés techniques, technologiques, liés à la revaporisation de ce bateau nous ont montré que c'était un exercice que l'industrie suisse ne maîtrisait pratiquement plus. Par contre, la CGN a l'impérieuse volonté de faire naviguer ses bateaux "Belle Epoque", avec leur magnifique salon, à l'aide d'une motorisation adaptée aux besoins de la Compagnie telle que le diesel.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de :

- a) Approuver les rapports du Conseil d'administration et de la Direction  
L'assemblée accepte à l'unanimité cette proposition.
- b) Adopter les comptes de l'exercice 2008  
L'assemblée accepte les comptes à une très large majorité, avec 1 opposition (Ville de Genève).
- c) Prendre acte du rapport de l'organe de révision  
L'assemblée prend acte du rapport de révision à l'unanimité.
- d) Donner décharge à l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour leur activité durant l'exercice 2008  
L'assemblée donne décharge au Conseil d'administration à une très large majorité, avec 1 opposition (Ville de Genève).

## 5. Elections statutaires au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale la réélection des membres actuels dont le mandat est échu pour un nouveau mandat de trois ans :

Monsieur François **Bryand**, à Genève, directeur de l'Office du tourisme de Genève

Monsieur Bertrand **Cardis**, à Pully, directeur de Décision SA

Maître Bernard **Haissly**, à Genève, avocat

Monsieur Michel **Joye**, à Lausanne, directeur des transports publics de la région lausannoise

Monsieur Kurt **Oesch**, à Lausanne, administrateur de sociétés

Monsieur Yves de **Siebenthal**, à Genève, directeur aux Services industriels de Genève.

Toutes ces personnes acceptent une réélection. Le Président rappelle que l'élection du président du Conseil d'administration est de la compétence du Conseil d'administration et propose une réélection en bloc de ces six candidats. Néanmoins, pour la bonne forme, il soumet à l'assemblée générale la proposition d'accepter une réélection en bloc.

L'assemblée générale, à une large majorité, avec 1 opposition, accepte une réélection en bloc.

L'assemblée générale, à une large majorité, avec 2 abstentions (1 de la Ville de Genève), renouvelle pour trois ans les mandats de Messieurs François Bryand, Bertrand Cardis, Bernard Haissly, Michel Joye, Kurt Oesch et Yves de Siebenthal.

En outre, le Conseil d'administration propose l'élection de Monsieur Jean **Denais**, Maire de Thonon, en remplacement de Monsieur Marc Francina, Député Maire d'Evian, démissionnaire.

En effet, Monsieur Marc Francina, membre du Conseil d'administration depuis le 21 juin 1996 a soutenu activement la CGN durant treize années. Il a pris la décision de quitter le Conseil. Le Président lui exprime ici sa vive gratitude pour son engagement toujours très décidé aux moments opportuns; il a fait prendre conscience aux communes françaises riveraines, au Conseil Général de Haute-Savoie, à la Région Rhône-Alpes et même aux plus hautes sphères politiques à Paris, du rôle important que la CGN est appelée à jouer dans le contexte des transports collectifs et du tourisme.

Monsieur Jean Denais est de fait déjà connu, puisqu'il a été membre du Conseil d'administration de la CGN de 1996 à 2001. Il est également Vice-président "Finances" du Conseil Général de Haute-Savoie, ce qui lui permet d'avoir un champ d'action très large pour soutenir la CGN. Il a du reste déjà usé de son influence et de ses compétences pour donner une impulsion décisive au transport lacustre rapide : Thonon-les-Bains joue en effet un rôle de plus en plus important dans les flux de personnes transportées à travers le Léman avec les NAVIBUS<sup>®</sup>, dans les deux sens du reste.

L'assemblée générale, à une très large majorité, avec 1 opposition, élit pour une durée de trois ans Monsieur Jean Denais.

## **6. Désignation de l'organe de révision**

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de désigner pour une année la société fiduciaire FIDINTER SA en qualité d'organe de révision. Afin d'assurer la rotation du réviseur responsable, FIDINTER SA informe l'assemblée générale que Monsieur Giovanni Chiusano, membre de la direction de FIDINTER SA, licencié HEC, expert comptable diplômé, remplacera Monsieur Gérard Balimann. L'assemblée générale accepte cette proposition à l'unanimité.

## **7. Propositions individuelles et divers**

Le Président souhaite en tout premier lieu informer l'assemblée générale du fait que, sur la base de la décision prise lors de l'assemblée générale du 27 juin 2008, le Conseil d'administration de la CGN a décidé de lancer la seconde tranche d'augmentation de capital de CHF 2'000'000.00. Il invite donc les actionnaires, dès aujourd'hui, à souscrire des actions au prix de CHF 100.00 par action en soulignant que leur soutien très fort doit s'inscrire dans la durée. Le Président relève que la CGN a déjà commencé la mobilisation de fonds dont l'essentiel est dédié à la rénovation du bateau "Belle Epoque" "Italie",

dont le coût est estimé à CHF 12'000'000.00 et dont le chantier devrait s'ouvrir juste après la rénovation en dix-huit mois (automne 2010 - printemps 2012) du bateau "Belle Epoque" "Vevey", bateau quasi identique à l'"Italie", qui serait lui en chantier sur la période automne 2012 - printemps 2014. Ces dates paraissent lointaines : en réalité elles sont très proches et nécessitent d'ores et déjà un effort très important au niveau de la collecte de fonds et de la planification générale, puis détaillée, du projet. En effet, aussi bien le "Vevey" que le bateau à hélices "Ville-de-Genève", sont actuellement en procédure d'octroi de crédit par les trois cantons Vaud, Genève et Valais. Comme l'ont laissé entendre très récemment, lors des cérémonies marquant le renouvellement de "La Suisse", tant le Conseiller d'Etat vaudois, Monsieur François Marthaler, que Monsieur David Hiler, Président du Gouvernement de la République et Canton de Genève, les autorités sont attachées à la CGN et particulièrement au patrimoine exceptionnel constitué par notre flotte de bateaux à roues à aubes et à vapeur. Il s'est établie une espèce de règle d'alternance : un bateau financé par les privés, un bateau financé par les pouvoirs publics. Au nom de la CGN et en son nom propre, le Président exprime d'ores et déjà à l'intention des actionnaires sa très vive gratitude pour leur geste financier, essentiel pour l'avenir de la Compagnie. Il est persuadé que les deux millions de francs seront atteints d'ici cet automne !

Dans ce contexte, le Président aimerait souligner le rôle capital de l'ABVL, de son Président, Monsieur Maurice Decoppet et de son Vice-président, Monsieur Yves de Siebenthal, également membre du Conseil d'administration de la CGN, de tout son Comité, ainsi que Madame Véronique Sulliger, de l'agence Filigrane, pour l'extraordinaire effort fourni pour collecter les fonds nécessaires à la rénovation très récente du vapeur amiral "La Suisse", au total plus de CHF 15'000'000.00; cette réussite exceptionnelle est tout à leur honneur. Au nom du Conseil d'administration et en son nom propre, le Président remet à Monsieur Maurice Decoppet, véritable âme du projet "La Suisse", un petit souvenir de reconnaissance tangible pour cette réussite, soit une gravure de 1823 représentant le port d'Ouchy avec le vapeur Winkelried.

**M. Decoppet**, très touché par cette attention, rappelle que l'Association des Amis des Bateaux à Vapeur du Léman (ABVL) est orientée vers un seul but, soit récolter des fonds afin de contribuer à la sauvegarde de l'ensemble des huit bateaux à roues à aubes de la CGN dont, bien sûr, l'"Helvétie". Concernant la revaporisation, il se permet de faire une petite allusion à ce qui a été dit suite à la question de Monsieur J.-D. Bron. En effet, l'ABVL s'est ralliée à l'idée que les bateaux "Vevey" et "Italie" resteraient en diesel-électrique pour toutes les raisons qui ont été évoquées. Néanmoins, il souhaite juste nuancer un propos, sur au fond la perte de connaissance dans la navigation vapeur qui, à son avis, garde toute sa raison d'être et de longévité car les connaissances vapeur à l'intérieur de la Compagnie sont extrêmement bonnes, il y a la relève qui est en train d'être formée et les anciens y participent. L'ABVL est donc persuadée que ces bateaux à vapeur ont leur avenir dans la

flotte. Des remerciements sont adressés au président et au directeur pour tout ce qu'ils entreprennent pour assurer l'avenir de la CGN.

**Le Président** remercie Monsieur Maurice Decoppet pour ces propos chaleureux et souhaite préciser sa pensée quant à ses dires sur la question de la revaporisation. En effet, il faut savoir que la réalisation des machines à vapeur ne se fait plus par l'industrie suisse mais par des entreprises étrangères. Comme l'a souligné Monsieur Maurice Decoppet, il y a les "anciens" de la vapeur au sein la CGN ainsi qu'au chemin de fer Blonay-Chamby dont certains ténors de la vapeur donnent de sérieux coups de mains et si le "Montreux" navigue cette année avec une grande fiabilité c'est grâce à toute une équipe animée notamment par Monsieur F. Bosshard et Monsieur R. Croset, ancien chef mécanicien-vapeur CGN. Il y a donc tout un soutien lémanique extraordinaire pour assurer, à l'avenir, le fonctionnement de ces machines à vapeur.

Le Président poursuit sur les opérations de levée de fonds qui sont très complémentaires et coordonnées dans le temps. Elles sont soutenues sans réserve par ces personnalités. La CGN considère qu'il est vital de maintenir à l'avenir une coopération exemplaire, seule à même de conduire au succès de la rénovation systématique de la plus grande flotte "Belle Epoque" d'Europe, voire du monde.

Le Président souligne l'excellente collaboration avec l'APL, notamment son Président Monsieur Didier Zuchuat et son secrétaire Monsieur Nicolas Dupasquier, très engagés notamment dans la rénovation fidèle aux origines des salons 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe de "La Suisse".

Dans ce concert de félicitations méritées, le Président rajoute le très grand mérite de tous les Services et de la Direction de la CGN, notamment de son Service technique, dirigé par Monsieur Eric Soret, qui a réussi le défi de respecter des délais très courts et une enveloppe budgétaire donnée.

Le Président constate qu'aucune proposition individuelle écrite n'est parvenue à la CGN dans le délai fixé par les Statuts, soit avant le 30 avril 2009. Toutefois, le Président et M. Baehni répondent volontiers à quelques interpellations faites hors des délais statutaires.

La parole est donnée à M. Baehni pour quelques informations sur les interpellations reçues à la CGN en relation avec ladite assemblée.

**M. Baehni** informe sur le suivi des différentes propositions individuelles relatives lors de l'assemblée générale 2008 :  
Madame Susi Christen, à la Conversion, proposait que l'achat d'une action CGN donne la gratuité aux vélos (ou au minimum à une réduction de 50%).

Dans sa séance du 5 décembre 2008, le Conseil d'administration a accepté les propositions des avantages aux actionnaires pour 2009, soit entre autres un bon pour une course gratuite pour un vélo.

Monsieur Jean-Pierre Steudler proposait que le contrôleur informe les passagers sur la possibilité d'un surclassement et de rendre la signalétique 1<sup>ère</sup> classe plus visible.

Des solutions ont été trouvées pour améliorer la signalétique, particulièrement sur les bateaux rénovés. La direction continuera d'améliorer la signalétique sur les différents bateaux.

M. Baehni poursuit en informant sur les remarques et propositions 2009 : Monsieur Pierre-Alain Dentan, à St-Légier, (courriel du 21 mai 2009) a fait remarquer une erreur intervenue lors de la mise en page du détail des comptes. En effet, plusieurs chiffres sont décalés (page 10 - 2.1.1., 2.1.2., total 3. et total général). Des remerciements sont adressés à Monsieur Pierre-Alain Dentan pour ses remarques toujours pertinentes au sujet des horaires qui interpellent toujours la CGN et sur lesquelles elle se penche sans les ignorer.

Madame et Monsieur Madeleine et Richard Pfister-Curchod, à Pully, (courriel du 20 mai 2009) ont posé la question suivante :

"Pourquoi les voyageurs partant d'Ouchy pour Evian doivent-ils obligatoirement passer à travers le bâtiment de la gare lacustre ? L'attente y est fort désagréable et le passage par la douane nous semble superflu avec l'entrée de la Suisse dans l'accord de Schengen. Ceci est aussi valable pour le retour, d'autant plus que le NAVIBUS<sup>®</sup> pour Thonon se prend dans cette entrave".

M. Baehni a interrogé les douanes à différents niveaux et il en ressort que les accords de Schengen traitent uniquement de la libre circulation des personnes, sous conditions. La LD (Loi sur les Douanes) en contre partie traite les dédouanements des marchandises, des personnes qui les transportent ainsi que les autres lois (police des étrangers, sécurité intérieure, etc.) en parallèle des accords de Schengen. L'article 22, alinéa 2, lettre c, est applicable et l'embarquement, respectivement le débarquement, doivent avoir lieu par la douane en direction des quais 3 et 4. Les articles 22 et 23 de la LD sont à disposition sur le lien suivant : [www.ezv.admin.ch/documentation/00474/02202](http://www.ezv.admin.ch/documentation/00474/02202).

Monsieur Forte s'inquiétait, à juste titre, sur la raison pour laquelle les cartes de surclassement ne sont pas valables sur les parcours d'abonnements de frontaliers, entre autres sur le bateau "Léman" tôt le matin.

M. Baehni a répondu que si la CGN acceptait les cartes d'actionnaires sur le "Léman", un nombre important de frontaliers achèterait cette carte de surclassement au détriment de l'abonnement 1<sup>ère</sup> classe, ce qui causerait une perte de revenus significative pour la CGN.



Monsieur Jean-Marc Bongni, à Genève, (courrier du 19 juin 2009) a fait part de suggestions et critiques qui sont reprises ci-dessous dans l'ordre :

1.

M. Bongni a constaté que : "une fois de plus la convocation, datée du 8 mai 2009, est parvenue alors que le délai pour envoyer les propositions individuelles à soumettre à l'assemblée générale est fixé au 30 avril 2009".

Monsieur Baehni rappelle que ce délai est fixé statutairement de manière à permettre au Conseil d'administration, qui ne siège qu'une fois entre le 30 avril et le 20 juin, de prendre position sur d'éventuelles propositions. Par ailleurs, il est d'usage à la CGN, sous "Divers", de répondre à toutes les questions du public, même hors délai.

2.

M. Bongni a relevé que : "la qualité des prestations de LakeGourmet est très irrégulière et cela n'est pas admissible. En ce qui concerne le "Montreux" et le "Savoie", d'après ce qu'il a pu entendre, les prestations ne sont plus ce qu'elles étaient au début et si ce système convient à une certaine clientèle élitaire, il aimerait tout de même rappeler que la CGN reçoit des subventions publiques payées par l'ensemble des contribuables et par conséquent ceux-ci ont aussi droit à des prestations de qualité".

M. Baehni estime que, au vu des chiffres de vente en progression constante (augmentation du chiffre d'affaires de 100% en 7 ans), il semble bien que l'offre globale corresponde à la demande. Certes, la restauration à bord des bateaux est un secteur très difficile mais le rapport qualité / prix offert sur les différentes unités de la CGN est bon et soutient facilement la comparaison avec d'autres lacs.

3.

M. Bongni s'est réjoui de : "la restauration des unités de la flotte "Belle Epoque" et surtout remercie vivement Monsieur Yves de Siebenthal qui a osé lancer des actions de recherche de fonds alors que tout le monde prétendait que cela ne pouvait marcher qu'en Suisse allemande. Le succès remporté a prouvé le contraire, mais il a un peu peur qu'à force de solliciter de plus en plus souvent les donateurs, on ne finira pas par "tuer la poule aux œufs d'or", surtout en période de crise économique".

M. Baehni, au nom de la CGN, s'associe bien sûr aux félicitations à l'adresse de Monsieur Yves de Siebenthal, Président de Pro Vapore et de Monsieur Maurice Decoppet, Président de l'ABVL. Ces deux hommes ont participé de manière décisive au sauvetage du "Simplon" et de "La Suisse". Il ne faut cependant pas oublier les 10'000 actionnaires, les 15'000 donateurs et les trois cantons qui ont également contribué à cet effort gigantesque !

Le Président ouvre la discussion. Par contre, aucune décision formelle ne pourra être votée en relation avec les interventions à venir.

**Mme Monique Buunk-Droz**, Petit-Lancy, demande si, dans un avenir à moyen terme, la CGN pourrait envisager d'une part une navigation commerciale transversale et longitudinale qui transporterait des marchandises et du matériel pour des raisons écologiques et d'autre part envisager dans un avenir plus lointain des bacs avec des voitures qui traverseraient le lac.

**Le Président** remercie Mme Buunk-Droz pour ses réflexions visionnaires. A l'époque, il y a déjà eu plusieurs études de faisabilité pour la création d'un bac transportant des automobiles d'une rive à l'autre du Léman pour arriver à la conclusion qu'un bac dans le Grand-Lac n'était pas rentable. Par contre, au vu de l'augmentation continue du nombre de voitures qui veut quotidiennement atteindre l'agglomération genevoise depuis les deux rives du lac, une étude est actuellement en cours pour la création d'un bac dans le Petit-Lac, vu qu'une traversée du lac par tunnel ne se réalisera pas avant longtemps. Il est clair que la CGN suit cette affaire avec intérêt. Pour ce qui est de la navigation commerciale, cette proposition mérite d'être examinée. Le Président reste volontiers en correspondance avec Mme Buunk-Droz sur ce thème.

**Une actionnaire**, de Rolle, pense que l'idée d'une navigation commerciale et par bac pourrait être intéressante mais il est essentiel de ne pas défigurer un des plus beaux paysages du monde par une infrastructure démesurée.

**Le Président** soutient les propos cités ci-dessus. Il est en effet primordial de maintenir la valeur exceptionnelle, stratégique et touristique de ce paysage lémanique. A noter que, en cas de réalisation, les chalands ne seront pas plus importants, en taille, que ceux utilisés par la Sagrave SA.

**M. Dubois**, à Morges, demande la possibilité d'acquérir des DVD relatant les parades navales.

**M. Baehni** remercie M. Dubois pour son excellente proposition. Des DVD seront en vente, dès que possible, au sein du "navy-shop" de la CGN.

**M. Bernard Cuénoud**, à Lausanne, déplore le fait que les salons de "La Suisse" et du "Montreux" soient inaccessibles au public pour cause de mise en place, longtemps en avance, par les restaurateurs qui, à son avis, ont pris une emprise importante sur les bateaux au point de se demander laquelle des deux entités dirige la CGN. Il relate des faits précis vécus sur le "Montreux" et sur "La Suisse".

**Le Président** relève que la restauration à bord des bateaux est capitale pour la CGN du point de vue des revenus. Néanmoins, la CGN suit ce problème de coordination depuis plusieurs années et cherche à améliorer régulièrement la situation.

**M. Baehni** fait un bref historique sur la mauvaise réputation d'alors de la restauration à bord des bateaux de la CGN. Heureusement, cette réputation a disparu avec aujourd'hui un rapport qualité / prix adéquat. Néanmoins, il est vrai que la CGN doit laisser, pour les passagers qui ne mangent pas, la possibilité de découvrir les salons rénovés. Après discussions avec les différents restaurateurs, il avait été convenu de laisser quelques tables à disposition et l'obligation de laisser le salon



ouvert. Il passe la parole à M. Samuel Gunthardt, Directeur de LakeGourmet SA, qui répond à l'intervention de M. Cuénoud concernant les faits relevés.

**M. Gunthardt** explique les impératifs logistiques et économiques de l'exploitation, au niveau de la restauration, à bord des bateaux. Il affirme que le salon doit rester à disposition des passagers pour être vu.

**M. André Duvaud**, à Ecublens, rappelle que, en tant qu'ancien capitaine de la CGN, c'est le capitaine qui commande à bord de son bateau et la direction de la CGN doit le soutenir dans ses tâches. C'est au capitaine de faire ouvrir le salon et de veiller à ce qu'il reste une table de libre pour les passagers qui veulent consommer.

La discussion est close.

Le procès-verbal sera approuvé par les signatures du Président, du secrétaire et des scrutateurs, selon proposition du Président acceptée par l'assemblée générale à l'unanimité. Le procès-verbal pourra être consulté sur le site Internet de la CGN : [www.cgn.ch](http://www.cgn.ch)

Sans autre objet, l'assemblée est levée à 11h45.

\*\*\*\*\*

Le Président : K. Oesch

Le secrétaire : L.-A. Baehni

Les scrutateurs :

M. Charles Falciano :

M. Claude Truffer :